

Référence Région CURSUS 1 – Formation individualisée « **COMPETENCES PREMIERES ET DEMARCHE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE** »

PUBLIC

Personnes en démarche de recherche d'emploi, inscrites ou non à PE, salariés en CAE, emplois d'avenir.

Personnes ayant besoin de développer la maîtrise de la langue française, notamment à l'écrit, ainsi que l'ensemble des compétences clés.

Personnes ayant besoin d'acquérir de l'autonomie dans la vie quotidienne et professionnelle.

Personnes scolarisées en France, ou en langue française à l'étranger, mais n'ayant pas suffisamment acquis les savoirs de base (lire, écrire, compter + autres compétences).

Personnes, dont la langue maternelle n'est pas le français, mais ayant atteint un niveau minimum A2 du CECRL à l'oral et A1.1 du CECRL à l'écrit.

PRE- REQUIS

Personnes souhaitant s'investir dans une action de formation pour réactualiser leurs connaissances et compétences de base.

Personnes étant en capacité de mettre en place une organisation afin de suivre de 2 à 3 séances par semaine.

OBJECTIFS

Développer les capacités d'apprentissage et l'envie d'apprendre

Développer tout ou partie des compétences clés, en lien avec les préoccupations

Immédiates du participant (vie quotidienne, vie professionnelle) et en lien avec une démarche d'emploi.

Acquérir les compétences favorisant la mise en place d'un parcours d'insertion professionnelle.

METHODES

Entrée possible tout au long de l'année permettant de répondre rapidement aux besoins des participants.

Individualisation de la formation et des apprentissages et mobilisation de méthodes et d'outils adaptés à chaque apprenant.

Contrat de formation co-signé précisant la demande et les besoins, les objectifs, contenu et calendrier pour chaque participant.

Création d'un lien direct et de confiance entre le formateur et le participant garant du bon déroulement de la formation, de la Co construction du parcours et de l'évaluation permanente.

Siège social :

6 av de Tournon, 07270 Lamastre
Tél. 04 75 06 31 99 . Fax. 04 75 06 37 49
email : cefora@cefora.org

Antennes :

07300 Tournon - Tél. 04 75 07 14 06
07500 Guilhaud Granges - Tél. 04 75 06 93 42



Les séances sont collectives et réunissent de personnes ayant des objectifs proches ce qui favorisent les échanges, l'organisation de séances pédagogiques en petites groupes, l'enrichissement des apprentissages, la démystification de la formation, l'entraide et la solidarité.

CONTENUS PROPOSES

- Prestation initiale
- Stratégie d'apprentissage et d'organisation
- Communication orale en français – niveau 1
- Communication orale en français – niveau 2
- Comprendre et produire des écrits – niveau 1
- Comprendre et produire des écrits – niveau 2
- Atelier d'expression et d'écriture
- Mathématiques appliquées à la vie quotidienne
- Mise en situation (ex : mobilisation de plusieurs compétences pour une réalisation concrète)
- Initiation à l'informatique et internet

MODALITES

- Formation sans immersion professionnelle
- Possibilité de ne mobiliser qu'une seule compétence clé, dans une certaine limite toutefois pour la compétence numérique (compétence limitée à 8h hebdomadaires et à 32h au total)

STATUT

Stagiaire de la formation professionnelle (protection sociale)
Formation non rémunérée

INFOS PRATIQUES

Formation à entrées et sorties permanentes

Durée possible du parcours : de 40h à 300h

Nombre de séances hebdomadaires : 2 (d'autres séances pourront être ouvertes selon les demandes)

Horaires :

- jeudi matin de 8h30 à 12h
- jeudi après-midi de 13h30 à 17h
- vendredi matin de 8h30 à 12h

Horaires : matins de 8h30 à 12h - après-midi de 13h30 à 17h

Dates : Démarrage jeudi 4 février 2016

Lieu : 6, avenue de Tournon, 07270 Lamastre

Nombre de participants : minimum 5 – maximum 12

Renseignements : Dominique Grand (mail : dgrand-responsablepole@cefora.org) ou Brigitte Fraisse (mail : bfraisse-gerante@cefora.org) – 04 75 06 31 99

VALIDATION

Attestation des acquis (grille ANLCI)

AUVERGNE – RhôneAlpes

* Signature provisoire : Le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'Etat avant le 1er octobre 2016 après avis du Conseil Régional.

